

CONDOMINIUM DES NOUVELLES-HEBRIDES

REGLEMENT CONJOINT

N° 54 de 1975

Modifiant le Règlement Conjoint No. 17 de 1914

LES COMMISSAIRES-RESIDENTS DE FRANCE ET DE SA MAJESTE BRITANNIQUE
AUX NOUVELLES-HEBRIDES

VU - l'article 2 paragraphe 2, l'article 5 et l'article 7 du protocole
franco-britannique de 1914,

VU - le Règlement Conjoint No. 17 de 1914

A R R E T E N T :

ARTICLE 1.- L'article 25 du Règlement Conjoint No. 17 de 1914, modifié
par les Règlements Conjoints No. 5 de 1934, 15 de 1941,
3 de 1951 et 18 de 1963, est abrogé et remplacé par l'article 25 nouveau
suivant :

"Article 25 -1) : cette déclaration devra être présentée
suivant les formulaires CD1 et CD2 prévus en annexes au présent
Règlement,

Toutefois pour l'importation d'effets personnels, la
déclaration peut être rédigée sous une forme simplifiée prescrite par le
Contrôleur des Douanes.

25-2) : La déclaration sera établie et dûment remplie
par le propriétaire ou par l'importateur des marchandises ou par leur
représentant ou agent, conformément aux indications de la notice d'emploi
émise par le service des Douanes. La déclaration devra comporter tous les
renseignements nécessaires pour l'application du tarif des droits de
douane et l'établissement des statistiques.

Tous ces renseignements devront être exacts et véridiques
sous peine de sanctions qui pourront être prises par le chef du service
des Douanes en cas d'erreurs répétées, ou d'erreurs graves commises
volontairement ou par négligence.

25-3) : Les importateurs ou agences en douane pourront se
procurer contre paiement des liasses de ces formulaires de déclarations
auprès du service des Douanes."

Article 2.- Le présent Règlement Conjoint, qui prendra effet pour
compter de sa publication au Journal Officiel du Condo-
minium, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

PORT-VILA, le 31 Décembre 1975.

Le Commissaire-Résident
de Sa Majesté Britannique
aux Nouvelles-Hébrides,

Le Commissaire-Résident
de France
aux Nouvelles-Hébrides,

J.S. CHAMPION

R. GAUGER

NOTE: Do not complete shaded areas if a summary sheet is used.
 Ne pas remplir la partie grisée si l'on utilise une feuille récapitulative.

NAME AND ADDRESS OF IMPORTER NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR		Ship and voyage No. Navire et No. du voyage		EXCHANGE FACTORS / FACTEUR DE CONVERSION			
		Date of arrival Date d'arrivée		=	FNH		
		Port		=	FNH		
				=	FNH		
Bill of lading No. No. de connaissance				STAT. CODE			
Marks and Nos. of packages Marques et Nos. des colis				Office only Reservé à l'administration 1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____ 5 _____ 6 _____ 7 _____ 8 _____ 9 _____ 10 _____ 11 _____ 12 _____			
Number and description of packages Nombre et nature des colis							
Tariff description of goods Description tarifaire des marchandises							
Tariff item No. No de classification tarifaire							
COUNTRY PAYS	of origin d'origine						
	of consignment de provenance						
codes (office) ne rien inscrire							
QUANTITY (net)	Weight in kg Poids en kg	kg 1	kg 1			kg 1	kg 1
QUANTITE (nette)	Other unit/Amount Autre unité/ Valeur						
INVOICE CURRENCY VALUE c.i.f.	Currency Monnaie						
VALEUR ORIGINALE c.a.f.	Value Montant						
RATE(S) OF DUTY TAUX DU DROIT	%	%	%			%	%
VALUE c.i.f. VALEUR c.a.f.	} FNH			TOTALS / TOTAUX FNH			
DUTY DROIT DE DOUANE	} FNH			Value c.i.f. Valeur c.a.f.			
SERVICE TAX DROIT TIMBRE	RATE TAUX	AMOUNT MONTANT	} FNH	%	%		
SURCHARGE SURTAXE	RATE TAUX	AMOUNT MONTANT	} FNH	%	%		

I DECLARE THESE PARTICULARS TO BE TRUE / JE DECLARE SUR L'HONNEUR QUE CES RENSEIGNEMENTS SONT VERIDIQUES ET EXACTS.

SIGNATURE _____
 Importer or Agent / Importateur ou Agent

Date lodged
Date de dépôt

Total number of packages in letters
Nombre total des colis en lettres

Checking officer
Vérificateur

Total payable Droits totaux
Receipt No. Numéro du Reçu
Date

CD1 (76/EF)

New Hebrides Condominium Customs Department
 Service des Douanes du Condominium des Nouvelles Hébrides

SUMMARY SHEET CD 2
 FEUILLE RECAPITULATIVE

Import declaration No. No. de déclaration
Summary sheet No. No. de la feuille récapitulative
Total No summary sheets used Nb total de feuilles récapitulatives

NOTE : Where more than one summary sheet is used complete the shaded area only on the final sheet used.
 Lorsque l'on utilise plusieurs feuilles récapitulatives, ne remplir la partie grisée que de la dernière.

STAT CODE	PAGE NO (CD 1)	VALUE c.i.f. VALEUR c.a.f.	DUTY DROIT DE DOUANE	SERVICE TAX DROIT TIMBRE	SURCHARGE SURTAXE	Total payable Droits totaux	Office only Réservé à l'administration
NAME AND ADDRESS OF IMPORTER NOM ET ADRESSE DE L'IMPORTATEUR	FNH						
	B/F REPORT						1
							2
							3
							4
							5
							6
							7
							8
							9
							10
							11
						12	
	TOTAL						

I DECLARE THESE PARTICULARS TO BE TRUE / JE DECLARE SUR L'HONNEUR QUE CES RENSEIGNEMENTS SONT VERIDIQUES ET EXACTS.

SIGNATURE _____
 Importer or Agent / Importateur ou Agent

Date lodged
Date de dépôt

Checking officer
Vérificateur

Form CD2 (76/EF)